

## **SÉANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 JANVIER 2021**

Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 18 janvier 2021, à 16h00. Ladite séance est tenue, conformément à l'arrêt ministériel dû à la COVID-19, qui stipule que les séances publiques sont tenues à huit clos et permet aux membres d'assister audites séances par visioconférence et téléphone. La séance est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents par visioconférence: Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Michel Latour et Ginette Richard. Jacques Renaud est présent par téléphone. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent. La conseillère Mélanie Gladu est absente.

### **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

#### **RECOMMANDATION CP-21-001**

##### **Appel d'offres sur invitation Salle des caucus - Rénovation**

Considérant que l'architecte, Daniel Cournoyer, prévoit compléter les divers documents, concernant l'objet mentionné en rubrique suite au mandat de la recommandation CP-20-218;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

DE procéder à un appel d'offres sur invitation au cours du mois de février 2021.

*La conseillère Mélanie Gladu est présente.*

### **ARÉNA**

#### **RECOMMANDATION CP-21-002**

##### **Centre Récréatif Aussant Panneaux publicitaires**

Considérant que le Centre Récréatif Aussant a interrompu ses activités au mois d'octobre 2020 et décrété la fermeture de la saison 2020-2021 en décembre 2020, lesdites interruptions causées par la lutte à la COVID-19;

Considérant que les publicitaires ont déboursé les droits d'affichage pour toute la saison 2020-2021, alors que le Centre Récréatif Aussant a été pratiquement fermé toute la saison;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à cause de la COVID-19, accorde à tous les publicitaires un crédit complet des droits d'affichage pour la saison 2021-2022.

#### **RECOMMANDATION CP-21-003**

##### **Old Timer et Young Timer Politique d'inscription**

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel revoit sa politique sur les inscriptions aux Old Timer et Young Timer pour la saison 2021-2022.

## **PARCS ET LOISIRS**

### **RECOMMANDATION CP-21-004**

#### **Location des salles municipales**

#### **Politique locative – 2021**

Considérant que les membres du Conseil désirent offrir les salles municipales en location lorsque les directives de la Santé publique le permettra, en lien avec la lutte sur la COVID-19;

Considérant qu'il y a lieu de confirmer la politique de location des salles municipales tenant compte des différentes périodes d'utilisation;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la politique de locations des salles municipales soit reconduite comme suit:

- **Salle no. 1 (salle Olivar Gravel)**
  - du 7 janvier au 15 décembre : 400 \$ (taxes incluses) et une (1) seule location autorisée du vendredi au dimanche
  - du 16 décembre au 6 janvier: 500 \$ (taxes incluses)
  - Location à l'heure - activité spécifique (cours de groupe): 30 \$/heure (taxes incluses)
- **Salle no. 2 (petite salle)**
  - du 7 janvier au 15 décembre : 200 \$ (taxes incluses) et une (1) seule location autorisée du vendredi au dimanche
  - du 16 décembre au 6 janvier: 250 \$ (taxes incluses)
  - Location à l'heure - activité spécifique (cours de groupe): 20 \$/heure (taxes incluses)
- **Restrictions :** Les salles no. 1 et no. 2 ne peuvent être louées simultanément par deux locataires différents.

### **RECOMMANDATION CP-21-005**

#### **Utilisation de la rampe de mise à l'eau**

#### **au parc de la Pointe-aux-Pins**

#### **Tarification du stationnement 2021**

Considérant que les membres du Conseil désirent reconduire la politique de tarification de l'exercice 2020 pour l'utilisation du stationnement de la rampe de mise à l'eau;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel offre la gratuité pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau au parc de la Pointe-aux-Pins.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel établisse une tarification pour le stationnement à 25 \$ pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et à 100 \$ pour les non-résidents.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel maintienne la politique d'attribution des 50 passes au parc de la Pointe-aux-Pins.

### **RECOMMANDATION CP-21-006**

#### **Adoption des formulaires - demande d'emploi pour le terrain de jeux et la piscine municipale**

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

D'adopter les formulaires de demande d'emploi pour le terrain de jeux et la piscine municipale, le tout tel qu'apparaissant sous les annexes « A et B » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et autorise également la publication, dans un journal local, d'une offre d'emploi pour lesdits postes.

**RECOMMANDATION CP-21-007**

**Marché Urbain Pierre-De-Saurel**  
**Demande de service - Été 2021**  
**Potager communautaire**

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

DE demander au Marché Urbain Pierre-De Saurel de déposer une offre de service pour l'utilisation du jardin communautaire situé au coin des rues Chevrier et Léon XIII.

**RECOMMANDATION CP-21-008**

**MRC Pierre-De Saurel**  
**Appel de dossier -**  
**Quand l'art ouvre ta porte (lieux insolites)**

Considérant que la MRC de Pierre-De Saurel demande des propositions de lieux pour un événement artistique au printemps 2021;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel propose le site du parc de la Pointe-aux-Pins pour l'événement artistique « Quand l'art ouvre ta porte » au printemps 2021.

**SUBVENTION, COTISATION, PUBLICITÉ**

**RECOMMANDATION CP-21-009**

**Subvention, Cotisation, Publicité**

En réponse à la demande formulée ci-après, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

- Société canadienne du cancer - Don campagne annuelle : **300,00 \$**

**AUTRES OBJETS**

**RECOMMANDATION CP-21-010**

**Statistique Canada**  
**Recensement de la population 2021**

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au [www.recensement.gc.ca](http://www.recensement.gc.ca). Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

**RECOMMANDATION CP-21-011**

**O.M.H. de Saint-Joseph-de-Sorel**  
**Adoption des états financiers 2018**

Considérant que l'Office municipal d'habitation de Pierre-De Saurel a déposé son rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 de l'OMH de la Pointe-aux-Pins;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel recommande que les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Pierre-De Saurel pour l'OMH de la Pointe-aux-Pins pour l'exercice 2018 soient adoptés et confirme notre quote-part au montant de 5 164 \$.

**RECOMMANDATION CP-21-012**

**O.M.H. de Saint-Joseph-de-Sorel**  
**Adoption des états financiers 2019**

Considérant que l'Office municipal d'habitation de Pierre-De Saurel a déposé son rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 de l'OMH de la Pointe-aux-Pins;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel recommande que les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Pierre-De Saurel pour l'OMH de la Pointe-aux-Pins pour l'exercice 2019 soient adoptés et confirme notre quote-part au montant de 6 817 \$.

**RECOMMANDATION CP-21-013**

**O.M.H. Pierre-De Saurel**  
**Résidence Saint-Joseph-de-Sorel**  
**Adoption du budget 2021**

Considérant que la Société d'Habitation du Québec a approuvé le budget initial 2021 présenté par l'OMH Pierre-De Saurel pour la résidence Saint-Joseph-de-Sorel;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, conformément au règlement de la Société d'Habitation du Québec, accepte le budget initial 2021 de l'OHM Pierre-De Saurel pour la résidence Saint-Joseph-de-Sorel pour l'exercice financier 2021 qui prévoit un déficit d'exploitation de 31 767 \$, absorbé dans une proportion de 90% (28 590 \$) par la Société d'Habitation du Québec et 10% (3 177 \$) par la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, le tout tel qu'approuvé par la Société d'habitation du Québec.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyés à même le Plan québécois des infrastructures (PQI).

**RECOMMANDATION CP-21-014**

**OMH Pierre-De Saurel**  
**Appel de candidature**

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel publie sur son site Internet ainsi que sur sa page Facebook, l'appel de candidature pour le comité de sélection chargé de l'application des règlements sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel.

**RECOMMANDATION CP-21-015**

**Coopérative de solidarité de la**  
**Réserve de la biosphère du lac Saint-Pierre**

Considérant que la Coopérative de solidarité de la Réserve de la biosphère du Lac Saint-Pierre désire assurer la pérennité du titre de Réserve mondiale de la biosphère de l'UNESCO en vue du renouvellement prévu en 2022 en transférant le capital social à la Zone d'intervention prioritaire (ZIP) du lac Saint-Pierre;

Considérant que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel doit renoncer au remboursement de son capital social et transférer celui-ci à la Zone d'intervention prioritaire (ZIP) du lac Saint-Pierre;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel accepte de mettre fin aux activités de la Coopérative de solidarité de la Réserve de la biosphère du lac Saint-Pierre et renonce à son capital social.

**RECOMMANDATION CP-21-016**

**Départ à la retraite**  
**Mme Chantal Bérard**  
**Offre d'emploi**

Considérant que Mme Chantal Bérard, occupant le poste d'assistante secrétaire-trésorière prendra sa retraite, après plus de 40 ans de services, en avril 2021;

Considérant qu'une offre d'emploi pour un poste syndiqué comme assistant(e) secrétaire-trésorier(ère) doit être publiée pour combler ce poste;

Considérant qu'il y a lieu de former un comité de sélection;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel publie une offre d'emploi pour un poste syndiqué d'assistant(e) secrétaire-trésorier(ère).

QUE le comité de sélection soit formé de Vincent Deguise, maire, Martin Valois, directeur général et Chantal Bérard, assistante secrétaire-trésorière.

**RECOMMANDATION CP-21-017**

**UMQ**  
**Adhésion à la déclaration**  
**d'engagement sur la démocratie et le respect**

Attendu que la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

Attendu que ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

Attendu que l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

Attendu que le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

Attendu qu'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

Attendu que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

Attendu que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE le Conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le Conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

## **CORRESPONDANCE**

Le Secrétaire-trésorier porte à l'attention des membres la correspondance reçue et expédiée depuis la dernière séance.

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **RECOMMANDATION CP-21-018**

#### **Levée de la séance**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la séance soit levée.

---

Maire

---

Secrétaire-trésorier

- ANNEXE « A » -

(Commission permanente du 18 janvier 2021)

 SAINT-JOSEPH-DE-SOREL	<b>DEMANDE D'EMPLOI TERRAIN DE JEUX</b>
--	---

**IDENTIFICATION**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Téléphone :

Adresse courriel:

No Assurance sociale :

Date de naissance :  jour  mois  année

Sexe :  féminin  masculin

Nom et prénom du père,  
de la mère ou du tuteur :

**POSTE SOLLICITÉ**

Coordonnateur(trice)

Moniteur(trice)

**QUALIFICATIONS**

1. Avez-vous suivi un cours de la Croix-Rouge, ou d'un autre organisme, portant le nom de «secourisme» Urgence - Général - R.C.R. ?

Oui  Non

Si oui, quelle est la date d'expiration ?  jour  mois  année

2. Si vous suivez présentement un cours de la Croix-Rouge, ou d'un autre organisme, portant le nom de «secourisme» Urgence – Général – R.C.R., veuillez mentionner la date que le cours se terminera.

jour  mois  année

3. Veuillez mentionner tout autre cours pertinent que vous suivez ou avez suivi.

- A N N E X E « A » - (suite)

(Commission permanente du 18 janvier 2021)

**SCOLARITÉ**

1. Quelle institution fréquentez-vous ?

- Secondaire       Cégep       Université

2. Quel niveau avez-vous complété et dans quel domaine d'étude?

**EXPÉRIENCE DE TRAVAIL**

Veillez décrire vos expériences de travail pour un emploi identique ou semblable.

**PREUVES OBLIGATOIRES**

Vous devez joindre **obligatoirement**, avec votre demande d'emploi, tous les documents prouvant votre statut d'étudiant, vos qualifications, etc.

Signature:

Date:

**CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

**Lire attentivement**

1. Avoir 16 ans lors du début de l'emploi (avoir une preuve lors du dépôt de la demande).
2. Être étudiant pour l'année en cours (août 2020 à juin 2021). Veuillez fournir les documents prouvant votre statut d'étudiant.
3. Avoir dûment rempli la présente formule et l'avoir fait parvenir par courrier au 700, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel, QC, J3R 1C9 ou par courrier électronique à l'adresse [ville@vsjs.ca](mailto:ville@vsjs.ca), **au plus tard le 19 mars 2021 et ne pas oublier de joindre tous les documents requis.**
4. Avoir réussi **le cours de secourisme de la Croix-Rouge, ou d'un autre organisme**, au plus tard le 1er juin 2021 et faire parvenir une photocopie de la réussite de ce cours **sinon votre candidature ne sera pas prise en considération**. N.B. Vérifiez la date d'expiration sur votre carte.
5. La priorité sera accordée aux étudiants qui ont été embauchés la saison précédente et qui ont postulé pour la présente saison **si leur rendement et leur comportement au travail ont été jugés satisfaisants.**
6. Le candidat atteste que les informations qu'il a inscrites sur le formulaire d'embauche sont véridiques et que toute fausse déclaration pourra entraîner son renvoi automatique.
7. Votre numéro d'assurance sociale est obligatoire pour travailler. Si vous ne l'avez pas, vous devez en faire la demande avant le 1er juin 2021.
8. À moins de manque d'application les présents critères d'admissibilité seront les seuls considérés

**NOTE :** Le masculin est employé dans le présent formulaire afin d'en alléger le texte.



- A N N E X E « B » -

(Commission permanente du 18 janvier 2021)

 SAINT-JOSEPH-DE-SOREL	<b>DEMANDE D'EMPLOI PISCINE MUNICIPALE</b>
--	--

**IDENTIFICATION**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Adresse courriel:

No. Assurance sociale :

Date de naissance :  jour  mois  année

Sexe :  féminin  masculin

Nom et prénom du père,  
de la mère ou du tuteur :

**POSTE SOLLICITÉ**

Chef surveillant-sauveteur       Surveillant-sauveteur

Ass. Surveillant-sauveteur       Préposé vestiaire

**QUALIFICATIONS AQUATIQUES**

**1. Qualifications de base**

Cochez votre plus haute qualification seulement et **fournir une preuve de votre carte de qualification** (photocopie).

- 1.  Médaille de bronze (S.R.S.C.)
- 2.  Ranimation sénior (S.R.S.C.)
- 3.  Croix de bronze (S.R.S.C.)
- 4.  Croix de bronze «barrette» (S.R.S.C.)
- 5.  Sauveteur national «option piscine» (S.N.S.)

**2. Qualifications pour donner des cours de natation**

Leader (C.R.)       Moniteur (C.R.)

**- A N N E X E « B » - (suite)**

(Commission permanente du 18 janvier 2021)

**3. Autres qualifications pertinentes**

- A. Secourisme orienté vers la sécurité «Urgence» (C.R. ou autre organisme)
- B. Secourisme orienté vers la sécurité «Général» (C.R. ou autre organisme)
- C. Réanimation cardio-respiratoire (C.R. ou autre organisme)

D. Autres :

S.R.S.C. = Société royale de sauvetage Canada      C.R. = Croix-Rouge  
S.N.S. = Service national de sauvetage

**4 Si vous suivez présentement un cours en sécurité aquatique, veuillez mentionner lequel.**

Quelle date se terminera ce cours ?

À quel endroit suivez-vous ce cours ?

**SCOLARITÉ**

1. Quelle institution fréquentez-vous?

- Secondaire       Cégep       Université

2. Quel niveau avez-vous complété ?

**EXPÉRIENCE DE TRAVAIL**

Veuillez décrire vos expériences de travail pour un emploi identique ou semblable.

**PREUVES OBLIGATOIRES**

Vous devez joindre **obligatoirement**, avec votre demande d'emploi, tous les documents prouvant votre statut d'étudiant, vos qualifications, etc.

Signature:

Date:

- A N N E X E « B » - (suite)

(Commission permanente du 18 janvier 2021)

**CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

**Lire attentivement**

1. Tout candidat qui postule pour un des postes suivants devra respecter, selon le Règlement sur la sécurité dans les bains publics (S-3, r.3), les critères minimaux suivants :
  - o **Préposé au vestiaire** : être âgé de 15 ans ou plus lors de l'embauche et posséder un certificat de la Croix Rouge ou l'équivalent
  - o **Assistant surveillant-sauveteur** : être âgé de 15 ans ou plus lors de l'embauche et posséder une médaille de bronze et un certificat de la Croix Rouge ou l'équivalent
  - o **Chef Surveillant-sauveteur et Surveillant-sauveteur** : être âgé de 17 ans ou plus lors de l'embauche et posséder un certificat de sauveteur national «option piscine»  
(avoir une preuve de votre âge et des qualifications lors du dépôt de la demande)
2. Être étudiant pour l'année en cours (août 2020 à juin 2021). Veuillez fournir les documents prouvant votre statut d'étudiant.
3. Avoir dûment rempli la présente formule et l'avoir fait parvenir par courrier au 700, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel, QC, J3R 1C9 ou par courrier électronique à l'adresse [ville@vsjs.ca](mailto:ville@vsjs.ca), **au plus tard le 19 mars 2021** et **ne pas oublier de joindre tous les documents requis**.
4. Une photocopie de vos degrés de qualifications aquatiques doit accompagner votre demande d'emploi, **sinon votre candidature ne sera pas prise en considération**. N.B. Vérifiez la **date d'expiration** sur votre carte.
5. La priorité sera accordée aux étudiants qui ont été embauchés la saison précédente et qui ont postulé pour la présente saison **si leur rendement et leur comportement au travail ont été jugés satisfaisants**.
6. Le candidat atteste que les informations qu'il a inscrites sur le formulaire d'embauche sont véridiques et que toute fausse déclaration pourra entraîner son renvoi automatique.
7. Votre numéro d'assurance sociale est obligatoire pour travailler. Si vous ne l'avez pas, vous devez en faire la demande avant le 1er juin 2021.
8. Un candidat non-résident sélectionné comme sauveteur qualifié sur la piscine principale par manque de résident sauveteur qualifié ne pourra prétendre occuper le poste la saison suivante.
9. À moins de manque d'application les présents critères d'admissibilité seront les seuls considérés.

**NOTE :** Le masculin est employé dans le présent formulaire afin d'en alléger le texte.